



AVIS DE MISE EN VENTE DE VEHICULES REFORMES

OBJET

Vente au plus offrant et en l'état de véhicules réformés par la commune de Cilaos

PUBLICITE

La publicité est diffusée par affichage à la mairie sur le site Internet de la Ville de Cilaos.
La vente est ouverte à tous.

VISITE DES VEHICULES MIS EN VENTE

La liste des véhicules est annexée au présent avis.

Personne à contacter pour tout renseignement complémentaire :

- M.LALLEMAND Cédric 0692 11 30 43
- M.FONTAINE Michaël 0692 59 64 11

Les renseignements portés dans la liste des véhicules mis en vente et relatifs à leur état, n'ont qu'un caractère indicatif et en aucun cas ne garantissent le fonctionnement des organes ou sous-ensemble de l'engin. A ce titre, tout soumissionnaire est censé avoir visité le véhicule exposé.

RECEPTION DES PLIS

Les offres doivent être transmises (remise sur site ou envoi postal, le cachet de la poste faisant foi) **au plus tard le vendredi 08 septembre 2023** Sous pli cacheté portant la mention suivante :

« Vente de véhicules réformés – NE PAS OUVRIR »

Les plis devront être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de Cilaos
Service du Secrétariat du Maire
66 rue du Père Boiteau
97413 Cilaos

Il est rappelé que chaque enveloppe ne doit inclure qu'un seul lot.

Les dossiers qui parviendront après la date et l'heure limites ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

La fiche de soumission est à transmettre sous enveloppe à l'adresse suivante :

Mairie de Cilaos
Service du Secrétariat du Maire
Lot n°... - « **Ne pas ouvrir – Vente de véhicules** »
66 rue du Père Boiteau
97413 Cilaos

Une fiche de soumission doit être établie par lot. Des fiches supplémentaires de soumission peuvent être obtenues sur simple demande à la Mairie de Cilaos.

Tout soumissionnaire qui établira une fiche pour plus d'un lot, verra sa candidature écartée.

Les soumissions doivent être établies sur le formulaire joint au règlement. Celui-ci comporte les mentions suivantes :

- Le numéro du lot ;
- La désignation du lot ;
- Le nom ou la raison sociale du soumissionnaire ainsi que son adresse ;
- La date d'établissement de la soumission ;
- La signature du soumissionnaire ;
- Une proposition d'acquisition.

CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES

Le critère unique est le prix.

Les offres arrivées hors délai ne seront pas ouvertes.

OUVERTURE DES PLIS

Les enveloppes sont ouvertes et enregistrées par ordre d'arrivée.

Les propositions de prix sont examinées par le Service du Secrétariat du Maire.

Un procès-verbal établissant le classement des soumissionnaires est rédigé et soumis pour validation à la Commission d'Appel d'Offres.

Après analyse, l'attribution est faite au mieux disant.

Si deux (2) ou plusieurs offres sont identiques, il est procédé à un tirage au sort (principe d'égalité au sein d'une même catégorie).

NOTIFICATION

Dans un premier temps, les acheteurs dont l'offre est classée en première position sont informés par courrier ou par mail. En cas de désistement, le bien ou le lot est proposé au plus offrant suivant.

Les autres candidats sont informés par courrier du rang de leur position dans le classement.

MODALITES DE PAIEMENT

Les candidats doivent faire parvenir un chèque correspondant au montant des lots pour lesquels ils ont été retenus. Ce chèque est établi à l'ordre du Trésor Public.

Le paiement doit parvenir au service des finances **dans un délai de 15 jours francs** à compter de la date de signature par le soumissionnaire, de l'accusé réception, du courrier de notification.

Passé ce délai, le service se réserve le droit de vendre le véhicule au candidat ayant un classement correspondant au rang immédiatement inférieur sur le procès-verbal susvisé. Dans ce cas, la procédure de notification est reconduite de manière identique.

ENLEVEMENT DE VEHICULES

Dès réception du chèque, les candidats retenus se mettent en rapport avec les Services Techniques. L'acquéreur dispose de 15 jours francs pour procéder à l'enlèvement du véhicule.

Important :

La responsabilité civile et les modalités d'enlèvement (moyens de manutentions et véhicules appropriés sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

Passé ce délai, la Mairie de Cilaos renvoie le chèque à l'intéressé et se réserve la possibilité de vendre le véhicule au candidat ayant un classement correspondant au rang immédiatement inférieur sur le procès-verbal visé ci-dessus.

Aucune réclamation relative à l'état du véhicule ne sera prise en compte.

Il est rappelé aux soumissionnaires, qu'aucune réparation ne sera prise en charge ou réalisée par la Ville de Cilaos, postérieurement à la vente du véhicule.

CERTIFICAT DE CESSION

Le certificat de cession de véhicule sera établi à la réception du chèque.

Le certificat de cession doit être rempli et signé en 2 exemplaires :

- L'un est remis à l'acheteur
- L'autre est gardé par le vendeur ;

INFORMATION A L'ISSUE DE LA VENTE

La liste des biens aliénés, le nom de l'acquéreur et le prix d'achat seront publiés sur le site internet de la Ville de Cilaos.

LISTE DES VEHICULES REFORMES MIS EN VENTE

LOT	MARQUE	TYPE	DATE DE MISE EN CIRCULTION	PRIX
1	CASE	988	2001	500€
2	CATERPILLAR	953	1992	500€
3	FIORI	TA450	2009	50€

CASE 988



CATERPILLAR 953



FIORI TA450



Ville de Cilaos

**VENTE DE VEHICULES DE LA COMMUNE DE CILAOS
FICHE DE SOUMISSION**

VEHICULE

N° du lot.....
Désignation du véhicule :

SOUMISSIONNAIRE

Nom (ou intitulé de l'établissement) : Adresse :
N° de téléphone : Mail :

PROPOSITION POUR LE LOT DESIGNÉ

En chiffre :Euros
En toutes lettres :

A
Le

Signature du soumissionnaire

IMPORTANT
Toute fiche individuelle établie pour plus d'un lot, ne sera pas prise en compte par la commission d'appel d'offres.